

Les mille sources de la Colère

N° 78

MAI 2015

Suppression de la prime d'intéressement

Le projet de l'administration est bien de réaffecter l'enveloppe budgétaire de cette prime au financement de l'accompagnement des réformes et réorganisations de structures, inscrites dans la « Démarche stratégique » et la « Revue des missions » que la CGT condamne. La Direction générale formule aujourd'hui les déclinaisons qu'elle entend apporter à ce mécanisme d'accompagnement au travers de 3 mesures :

- Amélioration de l'accompagnement financier en cas de mobilité géographique liée à des restructurations par élargissement du périmètre d'éligibilité à la prime de restructuration de service et par l'ajout d'un nouveau plafond géographique en portant le montant de celle-ci à 15 000 € pour les mobilités supérieures à 80 km (à condition que l'agent ait des enfants à charge) ;
- Amélioration de l'accompagnement financier en cas de réorganisation sans mobilité par une modification de la liste des opérations de restructurations impliquant une reconversion professionnelle (en intégrant notamment des projets d'évolutions des conditions d'exercice des missions par une nouvelle organisation du travail), et par une augmentation des montants accordés (et également l'ouverture du droit à des formations de moins de 10 jours) ;
- Sécurisation du dispositif de garantie de maintien de la rémunération en l'intégrant dans le cadre de l'indemnité d'accompagnement à la mobilité.

En clair, la DGFIP tente d'acheter l'adhésion des agents concernés par les réformes et réorganisations de structures en utilisant l'enveloppe budgétaire d'une prime qui était perçue par l'ensemble des agents.

À l'heure où le gouvernement annonce la Réforme territoriale et la RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), avance sur les PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires), nous ne pouvons qu'être inquiets pour l'avenir des missions et des personnels de la DGFIP.

La CGT Finances Publiques est fermement opposée au transfert de la prime d'intéressement, aujourd'hui perçue par tous les agents, vers un système d'individualisation accrue des rémunérations contre une mobilité forcée.

Aucun agent ne peut accepter de financer de sa poche un accompagnement pécuniaire des réformes qui, à terme, aboutit à la baisse du pouvoir d'achat et à la suppression d'emplois.

Et c'est pas fini...

Fin de l'indemnité exceptionnelle

Baisse de salaires des fonctionnaires : plus de 700.000 agents touchés !

De quoi s'agit-il ?

Les fonctionnaires en fonction avant le 1er janvier 1998 perçoivent une indemnité de compensation de la CSG.

Cette prime compensatrice avait été instituée en 1998 pour compenser la perte de pouvoir d'achat due à la suppression de la cotisation maladie sur le traitement indiciaire et son remplacement par une CSG de 7,5 % sur la totalité de la rémunération, primes comprises.

Or, on apprend qu'une décision unilatérale du gouvernement veut supprimer cette indemnité.

Il faut savoir que cette prime concerne surtout les agents dont la rémunération est constituée d'une proportion de primes élevée. C'est donc tout naturellement que les agents de la DGFIP sont touchés au premier chef.

D'après la ministre de la fonction publique, Madame Marylise LEBRANCHU, « cette prime a aujourd'hui perdu sa vocation de compensation de perte de pouvoir d'achat et elle est devenue inéquitable puisque seuls les fonctionnaires recrutés avant le 1er janvier 1998 peuvent en bénéficier »

Traduisons : le gel du point d'indice ne suffit plus pour faire des économies. Il faut aujourd'hui baisser le revenu des fonctionnaires par l'intermédiaire de leurs primes qui compensaient des augmentations d'impôts.

Quel est le but ?

Le gouvernement a besoin de dégager des marges financières pour financer ses nouvelles réformes. Cette économie est évaluée à 500 millions € pour le PPCR et la RIFSEEP ! (cf édito.)

Pourquoi c'est un scandale de plus ?

Bien que la mesure touche des centaines de milliers d'agents, **des catégories A, B et C**, aucune concertation n'a eu lieu. Les organisations syndicales n'ont été mises au courant qu'à la mi-avril 2015.

Cerise sur le gâteau, c'est par des articles dans le Figaro et Les Échos que les principaux intéressés ont été informés, mais en aucun cas par leur Direction. **Cette décision brutale illustre la conception qu'a le gouvernement de ce qu'il appelle le « dialogue social »...**

Horaires d'ouvertures

Par la circulaire du 22 octobre 2014, le Directeur général, sans discussion préalable, ouvrait la possibilité aux directions locales de réduire les horaires d'ouverture de l'accueil physique.

Malgré le caractère « facultatif » du dispositif, de très nombreuses directions locales ont mis en œuvre (où vont mettre en œuvre dans les prochains mois), cette possibilité de réduire les horaires d'ouverture au public.

Bien que les modalités d'application diffèrent d'une direction à l'autre (fermeture une ou plusieurs demi-journées, voire journées, consultation ou pas des collègues en amont de la décision...), le résultat est un recul sans précédent du service public : sans précédent, car même à l'ex-DGI, si les secteurs d'assiette recevaient deux demi-journées par semaine, il y avait toujours un accueil primaire assuré le reste du temps.

En résumé, la fermeture des accueils au public des Centres des Finances Publiques n'est la réponse attendue ni par les collègues ni par les usagers. La CGT Finances Publiques est opposée à toute réduction d'ouverture au public et fera tout pour avancer sur les vraies causes des difficultés actuelles, à savoir l'emploi.

Statistiques

La campagne IR se termine juste et c'est parti les statistiques de saisies. Dans les services on commence à entendre « on est en retard il faut saisir !! » Nous tenons à rappeler que les agents chaque année accomplissent au mieux leur mission malgré des conditions de plus en plus difficiles (dues aux suppressions de personnels). Les agents sont responsables, ils n'ont pas besoin d'un père fouettard pour les faire avancer.

Enfin il est parti...

Malgré son retrait de la fonction de secrétaire de section fin 2014, Pascal GRANET restait pour tous l'interlocuteur privilégié. Impossible d'en démordre. Prévoyant son départ, la décision de fonctionner avec une direction collégiale avait été prise mais... il continuait à être celui qu'on contacte. Rien à faire contre ça.

Et enfin il est parti... loin, occupé, injoignable. Et quand le « chat » est parti, les souris dansent.

À petits pas, elles sont venues, enfin !

Sophie MAGE et Fabienne SAULLE sont les nouvelles co-secrétaires de la section.

J'adhère en ligne à la CGT Finances Publiques

>>>>>> [ICI](#) <<<<<<<